

Achat-revente de produits cosmétiques

Par Noona, le 18/07/2011 à 15:38

Bonjour,

Future auto entrepreneure, j'aimerais savoir si la législation française apporte quelques restrictions quant à l'importation de produits cosmétiques asiatiques? Existe t-il par exemple un quelconque quota établi?

Je me doute que les produits doivent répondre à des normes sanitaires précises, mais je souhaiterais obtenir plus de renseignements,

Merci.